

La Loire, long fleuve pas tranquille

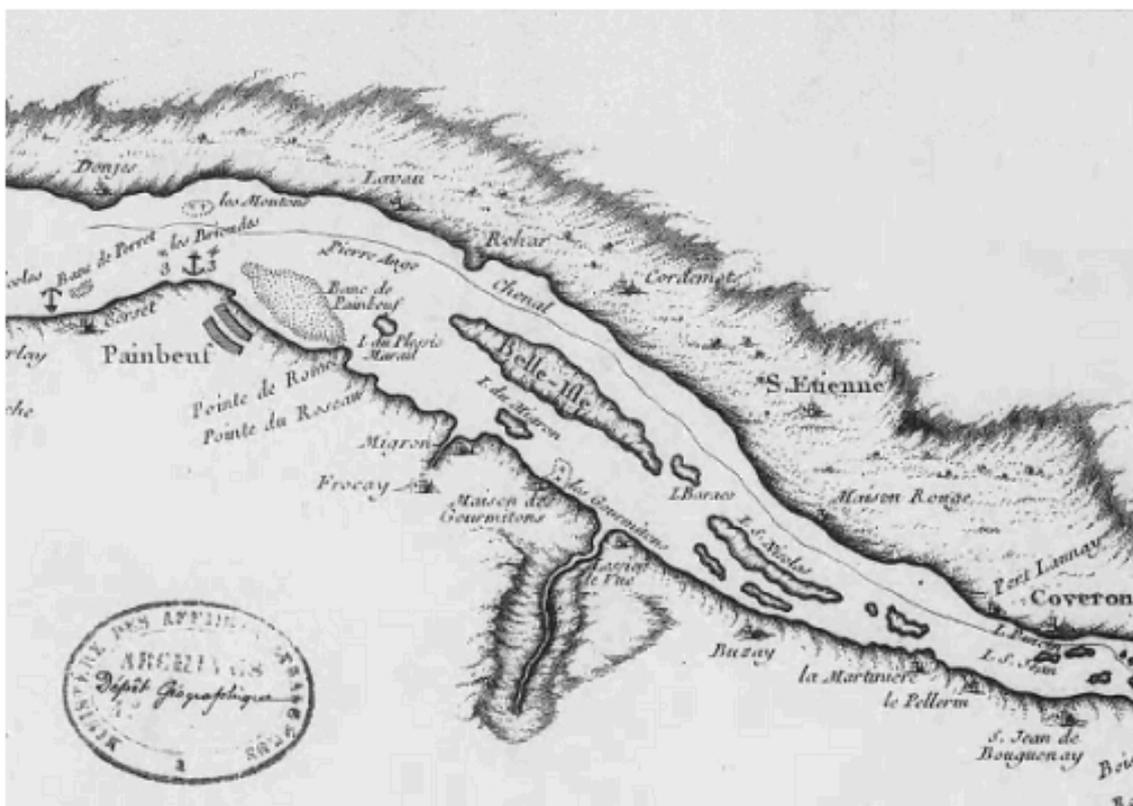
La navigation sur l'estuaire de la Loire a toujours été dangereuse et les naufrages y ont été nombreux. En voici un exemple, survenu à la fin du XVIII^e siècle et qui n'a pas fait de victimes, ce qui a permis aux rescapés de raconter leur aventure.

Le 22 septembre 1784, vers quatre heures du soir, deux hommes sont chez un notaire de Cordemais, maître Julien Haugmard. Ce notaire est né en 1757 à Bouée, à la Bignonais, où son père est laboureur. Les deux hommes sont Pierre Berthelot, maître de la gabarre *la Sainte Anne*, du port d'environ vingt tonneaux, et son matelot Jacques Barberot ; tous deux habitent Nantes, dans la paroisse Saint-Nicolas.

Ils déclarent que, la veille, ils étaient dans l'étier du Dareau, au-dessous de Couëron, et qu'ils avaient chargé leur gabarre de planches de sape provenant d'un navire suédois, *la Marie Magdelaine*, ancré dans l'étier. Ils devaient conduire ces planches à Paimboeuf, pour les remettre à des négociants. Ils commencèrent vers cinq heures du soir à descendre la rivière. Voici la suite, telle qu'elle est rapportée par le notaire :

« Aujourd'hui vers les dix heures du matin étant parvenus proche la queue de Belle-Ile en ladite rivière de Loire, entre Frossay et Rohard, ils ont été accueillis d'un coup de vent imprévu venant du sud surouest qui a été si violent que les voiles de leur gabarre ayant été forcées tout à coup avec une impétuosité effrayante, ladite gabarre en a chaviré et a été submergée presque au même instant, qu'à la vue de ce danger pressant, où leur mort paroisoit inévitable, ils ont été obligés de se réfugier promptement dans un petit bateau qui étoit auprès de leur gabarre, l'unique espoir de leur salut, et sans lequel ils auroient péri misérablement au milieu des flots, qu'après avoir fait tous leurs efforts pour résister à la violence de la tempête qui ne faisoit qu'augmenter de plus en plus, ils ont enfin abordé sur ce bateau audit lieu de Rohard en la feuillette de Bouée ».

L'objet de cet acte notarié est évidemment pour le maître de gabarre de montrer qu'il a été victime d'un cas de force majeure et que sa responsabilité dans l'avarie ne peut être recherchée. Les gabarriers déclarent en effet « qu'ils n'ont pu rien sauver de leur dite cargaison » ; ils ajoutent que « leur gabarre se tient presque entièrement submergée, néanmoins qu'elle leur a paru s'avancer peu à peu comme entre deux eaux au gré du courant ». Seul le matelot signe l'acte, le maître déclare ne savoir signer.



L'estuaire de la Loire, d'après une carte publiée en 1764

La gabarre partie de l'étier du Dareau, à l'aval de Couëron, devait rejoindre le port de Paimboeuf. Le coup de vent est survenu alors que l'embarcation atteignait la pointe occidentale de Belle-Ile. L'estuaire actuel n'est plus qu'un modeste chenal endigué, le bras au sud de Belle-Ile est comblé et le rocher de Pierre Auge, au sud-ouest de Lavau (de nos jours déformé en Pierre Rouge), est sur la rive nord du fleuve.